L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 15 JUILLET 1884.

DEMANDES.

La méthode excellente et sure de peindre les électrographes enseignée au No 267 rue Magazine, près Peyfaré. 13 juil—2f

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,
COIN BOURBON ET ORLEANS.
LE THEATRE D'ETE LE PLUS FRAIS ET LE PLUS COMFORTABLE QUI SOIT DANS LE SUD.

Le prix d'entrée fixé à 10 cents est inférieur à ce que coûte une course de char.

Le grand spectacle nouveau pour la semaine commençant Mardi, se composera du célèbre drame français, en 7 actes, intitulé

LES DEUX ORPHELINES.

Rôles principaux confiés à M. et Mme E. R. DALTON, et une nombreuse troupe choisie pour l'interprétation de ce grand drame.

Prix d'entrée 10 cents. Matinées les dimanches, lundis et samedis. 15 juil—

WEST END OPERA HOUSE.
Marlande Clarke's Comic Opera Co

ANNONCE SPECIALE!

MARDI, 15 juillet, réapparition de
SELINA DOLARO
—DANS—
LA GRANDE DUCHESSE
Pour Quatre Soirées seulement.

SAMEDI, 19 juillet—LES CLOCHES DE CORNEVILLE.

LA MASCOTTE,
—AVEC—
HATTIE RICHARDSON,
A toutes les Matinées de Mercredi et Samedi.
15 juil—

MILNEBURG
OPERA-HOUSE.
AU VIEUX LAC.

Grande Compagnie de Vaudeville,
EUGÈNE F. GORMAN, DIRECTEUR,
Inaugurera la saison
LE LUNDI SOIR, 7 JUILLET, '84.
Une grande soirée d'amusements
GRATIS AU PUBLIC

Grand Orchestre de cuivre et de cordes par le Prof. J. B. Vogel.

Pour les détails voir le programme.
Les trains partiront du dépôt du Pontchartrain toutes les trente minutes après 7 p. m. régulièrement. Le dernier train du Pontchartrain a été remis au premier ordre.
6 juil—

Soumissions pour fer forgé.

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1884

Des soumissions pour la fourniture des priées suivantes, livrées franco de port sur les terrains de l'Exposition, seront reçues au bureau du Ingénieur en Chef, Rue Gallier, MARDI, 7e jour Baroude, 22 juillet 1884, MARDI, 15 juillet 1884:

84 Joint Bolts, 2 inches diameter by 2 feet 9 inches long, thread cut, 4 inches on each end.
84 Flat Nuts, 4 inches wide, 8 inches long, 2 inches thick.
84 Ordinary Six-Square Nuts, for same.
810 Square-Headed Bolts, 1 1|2 inches diameter by 2 feet four inches long; ordinary six-square nuts.
147 Square-Headed Bolts, 1 1|2 inches diameter by 7 feet 11 inches long; ordinary six-square nuts.
84 2-Inch Washers, parallel.
463 1 1|2 Inch Washers, parallel.
252 1 1|2 Inch Beveled Washers.
Total 641 Bolts, 1 198 Washers.
84 Drift Bolts, 1 inch diameter and 2 feet long; no head or nuts.

Le droit est réservé pour le relet de toutes les soumissions.

FRED N. OGDEN,
Surintendant en Chef.
12 juil—3f

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.
13 RUE BARONNE.

INVITATION toutes les personnes désirant faire un usage sûr et économique du charbon de terre de venir à ce magasin, 13 rue Baronne, où elles pourront voir le fonctionnement de toutes sortes de la station des chars de Carrollton.

C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des derniers genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.

Il se sont de tous genres, de toutes grandeurs.

Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que dégagent les stoves en question rendent la maison de coke et de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.

C'est le seul stove qui grille et rôtisse également comme un stove ouvert.

Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, parce je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour ses stoves de chauffe et de cuisine.

Je serai au magasin de 8 heures du matin, à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.

JOHN E. MAIN,
Brooklyn, N. Y.
4 juil—1m

Compagnie d'Assurance du Sud de la Nouvelle-Orléans. The Southern Insurance Co. of New Orleans. —Bureaux No 31 rue du Camp.—Nile-Orléans, 1er juillet 1884.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de payer, à partir du 14 juillet 1884, conformément à la charte, l'intérêt-dividende semestriel de 5 pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Tout transfert d'actions se fera, sans y comprendre le dividende, et les actionnaires qui n'ont pas encore signé la nouvelle charte sont représentés et invités à se présenter au bureau où cet effet aux bureaux de la Compagnie.

J. W. HINCKS,
Secrétaire.
26juin—1m mar leu dim

Bureau de New Orleans Gaslight Company—Nouvelle-Orléans, 17 juin 1884—A une réunion du Board des Directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré, payable le MARDI, 15 juillet 1884.

V. VALVOIS,
Secrétaire.
17juin—1m

V. WEHRMANN.
126.....Rue Royale.....126
Entre Toulouse et St-Pierre.
MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitares, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et tourniture pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnent le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de forge pour coudre.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, corsetiers et fabricants de sacs. S'adresser ou No 126 rue Royale.
12mai—

GODCHAUX,
MARCHAND DE
VETEMENTS
CONFECTIONNES
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les billets ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Ces payons les frais d'express sur toutes les commandes de 10 et plus.)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

L.S.L.
QUE TOUT LE MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui ait eu un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
DE
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE H,
DE
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nile-Orléans,
MARDI, 15 AOUT 1884.

Le tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000 est	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	5,000	10,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
250 Lots de	100	25,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de	$750 chacun	6,750
9 Lots d'approximation de	$500 chacun	4,500
9 Lots d'approximation de	$250 chacun	2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

MARCHAND DE
VETEMENTS
CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.

Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1e juin 1884 tout mon stock à des prix très réduits.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs Alexander McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,645—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bordeaux, Nayades, maintenant St Charles, Valence et Apollo maintenant Carondelet; ladit îlet étant le numéro soixante-six ancienne, et Faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. La dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Apollo nouvellement Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds, et de face à la rue Valence, sur lesquelles deux rues elle forme l'encoignure, et faisant la partie d'une moitié dudit lot numéro soixante-six. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même portion de terre acquise par le défendeur dans cette affaire de J. D. Hill, par acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 25e jour de juin 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30—6 sout 9

Crescent Insurance Co. vs. Samuel B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,643—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette.) Le dit lot est désigné par le numéro 249, sur le plan original du dit faubourg Livaudais, en date du 5 mars 1842 et déposé à l'étude de G. R. Springer, alors notaire en cette ville, le dit lot étant borné par les rues Plaquemine, Première, Seconde et Chestnut. Le dite moitié d'îlet est désignée par le numéro deux sur un plan figuratif annexé à un acte de partage fait entre William Mackey et Charles E. Dimmit, passé pardevant J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, le 26 février 1864, la dite moitié d'îlet de terre mesure deux cent cinquante pieds sur la rue Plaquemine, cent vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Seconde, cent vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Première et deux cent cinquante pieds de largeur dans l'îlet, tel qu'il est au pied américain. Etant la même propriété acquise par le dit Samuel B. Newman de John Holmes, de cette ville, par acte passé pardevant Wm. Monaghan, notaire, le 20 août 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
9 juil—9, 16, 23, 30—6, 9 août.

Mme H. Davidson vs Maher et Belcher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,701—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots un, deux, trois et quatre, de l'îlet No 95, cinquième district de la Nouvelle-Orléans, mesurant, ensemble, 126 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Zélie, l'îlet étant borné par les rues Valette, Chesnut, Eveline et Kiza.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de Thomas Belcher.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
8 juil—8,15,22,29—5 9 sout

L. B. McNeely versus A. G. Garrett et J. R. Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,603—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. G. Garrett, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 22 juillet 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine, bouilloire et accessoires, un moulin, dans la fonderie de John Clark, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cent dans la seconde et dernière criée, la propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux mois de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec une bonne garantie solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par mois, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant des frais, tels que le shérif et greffier, se montant à pour près à cent cinquante dollars ($150.)

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9,15 19,22

Placide Cuvrière vs Joseph B Crocker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9687—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Colombus sur une profondeur de peut cinquante pieds, le dit lot étant désigné par le numéro vingt-trois, dans l'îlet No 896, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Roman et Priaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
3 juil—3,10,17,24,31—5 août

Antoine Albert Charbonnet vs. Mme veuve H. E. Shomberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,653—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 6 de l'îlet No. 7, borné par les rues Columbus, Gaillande et Robertson, sur un plan de E. Burg, en date du 10 avril 1849, et déposé en l'étude de C. C. Ladreyère alors notaire en cette ville. Lequel lot mesurant (au pied américain) 50 pieds de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces et 4 lignes. Etant la même propriété acquise par le défendeur, de la succession de E. A. Michel, par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire en cette ville, le troisième jour de juillet 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
8 juil—9,15,22,29, 5,9 août

Mme BONGNO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour les maladies spéciales de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies telles que dégâts à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accouchement, soin du bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Etant après pratiquer depuis 26 ans, elle se recommande en public. 16 déc—1

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une Saisse extraordinaire et une beauté unique.

Agent sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc.

TAPIS!
De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julie.
5- 1an

Bandages Herniaires, Brotelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faite sur commande et ajustée par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—3f1 an

Docteur E. Berjot,
248 RUE HEMPSTEAD,
Spécialité de toutes les maladies des dames.

Cure certaine de toutes les affections anciennes ou récentes des organes génitaux.

Vingt-huit années d'expérience.

Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.

Office de midi à 2 heures. 29juin—3m

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ornements de commerce, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Collège, entre Valmont et Léon Thos. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

Leçons d'Espagnol.
Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, au Magazine, coin Jackson, No 184.
26mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

Avis aux Créanciers.

Bernhard Meyer vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,560.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernhard Meyer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Turner, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
13 juil—13,17,22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—Aux créanciers de M. D. Lyle & Co. et Lucien J. Doité et John Shrodel individuellement et comme membres de ladite raison sociale contre leurs créanciers.

—Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette affaire, au bureau de Charles L. Senist, notaire, le 7 août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour élire un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. Tu Benston, E. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nile-Orléans, 10 juillet 1884.

CARL D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juillet—11,17,24,31 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl } No 11,746,
vs. } Division "C."
Ses Créanciers.

ORDRE DE COUR—Que la cession de biens faite par William Heyl soit acceptée au profit de ses créanciers, que M. Marcel, avocat, soit et de ses créanciers, que M. Marcel, avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents. Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire ait lieu lundi, 11 août 1884, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl et pour élire un syndic, et que les poursuites judiciaires contre la personne et les biens de William Heyl, le pétitionnaire, soient suspendues contre la personne et les biens de William Heyl, le pétitionnaire.

Nile-Orléans, 7 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN,
8 juil—3f en 30j Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers—No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de P. E. Brulatour & Co, composée de Pierre Ernest Brulatour & Co, composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour, et Emile D. Nerse, et individuellement, soit par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dites pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. Ad Mosler, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle Orléans, 27 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8juil—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Omer Fortier } No 11,729.
vs. } Division E.
ses créanciers.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Omer Fortier soit convoquée et ait lieu chez Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 15me jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens de dit Omer Fortier, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1884.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN,
3 juil—3 en 10 jours Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L. N. Baker } No 11,631.
contre } Division C.
Ses Créanciers.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Isaac N. Baker, soit convoquée et ait lieu pardevant Michael German, Esq., notaire, le 16me jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et que Gilbert Parry, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.
17 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

George Baptiste, } No 11,722.
vs. } Division C.
Ses Créanciers.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, George Baptiste, soit acceptée au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Adolph Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 4e jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour le but de délibérer sur les affaires dudit débiteur et de pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Gilbert Parry, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1884.

F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juillet—3 fois en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lion Brothers, } No 11,703.
vs. } Division C.
leurs créanciers.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de Lion Brothers et Solomon Lion et Bernard Lion individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, LUNDI le 4me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la demande d'atermoiement faite par les dits pétitionnaires; et que, en attendant la dite réunion, toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues, et que F. D. Nixon, Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 27 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28juin—3f

Mme Florence Dreyfus contre E. Meyer, son mari.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,483, Division B.—Le certificat par les présentes signé en date du 12 juillet 1884 jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les termes suivants, savoir:

Mme Florence Dreyfus, épouse de Mme Dandeveresse, et par présentation à la Cour de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 31 mars 1884, soit conforme et devienne définitif, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Florence Dreyfus, et contre le défendeur, E. Meyer, son mari, pour la somme de trois mille six cent soixante quatorze 79|100 piastres, avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, savoir: du 31 janvier 1884 jusqu'au paiement, avec le privilège accordé par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 12 juillet 1884.

Jugement signé le 18 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nile-Orléans, ce 19e jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt quatre

JAS. D. RANKIN,
1er juillet—3f en 10j Député-Greffier.

A tous ceux que cela concerne.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES, District Supérieur de la paroisse d'Orléans, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1884.

ATTENDU que le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1884 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, et qu'il m'en a été remis une copie signée, le 26 juin 1884, par le Greffier de ses créanciers; et qu'en conséquence, en vertu du Statut 2 de la loi No 77 de 1880, donne par le présent avis que les taxes mentaires pendant l'année 1884 figurent dans le tableau des taxes enregistré à ses bureaux et au bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment et qu'elles deviendront délinquantes le 31 décembre 1884. Elles portaient alors l'intérêt suivant: Sur les propriétés immobilières, un pour cent par mois, et sur les meubles trois pour cent par mois (sec. 40 et 52, lois 96, 1882), à partir du 1er janvier 1885 jusqu'à la vente des dites propriétés qui aura lieu conformément à l'article 210 de la Constitution. La publication de cet avis une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du dit avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, constitueront d'après la loi une signification pleine et entière à chaque contribuable et à chaque personne à qui elle peut concerner. Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement afin d'éviter l'intérêt et les frais. A la simplicité du règlement ils sont priés d'apporter avec eux leurs reçus de taxes de l'année 1883.

JAS D. HOUSTON,
Collecteur de taxes de district supérieur.
27juin—27—juil2,6,11,19

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à deux chevaux, charrettes à canne à 2 et 4 roues, charrettes à bœufs, de pourlicq, wagons à coteau, charrettes à bagnes, charrettes pour ferme, charrettes à rie, petites charrettes de toutes dimensions, rale, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos moyeux durcis, nos moyeux forgés à froid cette les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, les seuls seul fabriqués dans nos propres ateliers. A Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons sur plus fortes demandes.
12mai—1an

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
26 avril

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE CONSTABLE.

S. Sion-Subrogée Jose Martinez vs Andrew Jackson, capt. et propriétaire de la goélette Camilla, maintenant Casador.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 2363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. E. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Remparts et Julie, la propriété ci-après décrite à savoir:

La goélette "Julia," avec ses meubles et tout son gréement, appareils, etc. Enregistré No 35,347. Tonnage 14 63|100.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable
20 juin—20 27 juil 3 10 17 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Edward Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1516 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire survivant de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de Thomas Gilmore ne serait pas déchargé comme exécuteur testamentaire.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
6 juil—6 10 15

Succession de Mme Jane McAnulty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9,510.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John J. Meylar, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juil—9, 13, 18

Succession de Dr J. Dickson Bruns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,688—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. D. Bruns, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.
9juil—9 13 18

Succession d'Elizabeth Brown, veuve de Samuel Masters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,697—Division E.—Attendu que Mme Anna Eliza Smith a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de feu Mme Elizabeth Brown, veuve de Samuel Masters, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux dans la succession de feu Mme Elizabeth Brown, veuve de Samuel Masters, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juil—9.13,18

Succession de Dinier Riche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,554—Division D—Attendu que Mme Anna Riche a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dinier Riche, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux dans la succession de feu Dinier Riche, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 juil—8,12,17

Succession de Joseph Printz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,739—Division B—Attendu que Mme veuve Antoinette Printz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Printz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8juil 8,12,17

Succession de Mme M. Engel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,266—Division B—Avis est par le présent donné aux cré